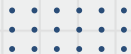




BESOIN D'AIDE?



Vous pouvez d'abord demander de l'aide à l'école de votre enfant.

Ligne Parents

☎ 1 800 361-5085

🌐 www.ligneparents.com

Service de police de Gatineau

☎ 819 246-0222

🌐 gatineau.ca/portail/police

CISSS de l'Outaouais

☎ 811 option 2

🌐 ciyss-outaouais.gouv.qc.ca

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

☎ 1 800 331-2311

🌐 www.cavac.qc.ca

Commission des services juridiques

☎ 1 800 842-2213 (lors d'arrestation)

🌐 www.csj.qc.ca

Aidez-moi svp

🌐 aidezmoisvp.ca

Centre d'intervention en abus sexuel pour la famille (CIASF)

☎ 819 595-1905

🌐 www.ciasf.org

Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles (CALAS) de l'Outaouais

☎ 819 771-1773

🌐 www.calas.ca

RESSOURCES

DANS LE MILIEU SCOLAIRE

Personnes responsables dans l'école du dossier violence et intimidation

👤 Laurence Benoit-Tessier, TES
Catherine Godin-Proulx, direction
Julien Cauchon, direction adjointe

☎ 819-777-2818

✉ denonciation.notre-dame@csspo.gouv.qc.ca

Personne responsable du traitement des plaintes au CSSPO

👤 Caroline Sauvé

☎ 819 771-4548 poste 850701

✉ caroline.sauve@csspo.gouv.qc.ca

Protectrice régionale de l'élève

👤 Me Esthel Née

☎ 1 833 420-5233

✉ info@pne.gouv.qc.ca

🌐 www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/organisme-lies/protecteur-national-eleve

www.www.notredame.csspo.gouv.qc.ca

QUE FAIT L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION?

Au moment même où l'acte est constaté

Des actions sont immédiatement prises :

- Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées;
- Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit;
- Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

Pour l'auteur, la victime et le témoin

- Rencontre avec l'élève;
- Mesure de protection;
- Suivi individuel et/ou de groupe;
- Contrat d'engagement;
- Rencontre avec le policier éducateur;
- Référence à une ressource externe (CISSSO);
- Rassurer quant à la confidentialité de la démarche;
- Informer et impliquer les parents dans la démarche.

Mesures de soutien et d'encadrement

- Rapport au dossier;
- Retrait de classe;
- Travail communautaire;
- Mesures réparatrices;
- Perte de privilège(s);
- Suspension interne/externe;
- Paiement du matériel endommagé ou brisé.

Sanctions possibles

- Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211 (suivi après 2 jours, 1 semaine et 1 mois)).

Suivi

Particularité pour la violence à caractère sexuel

- Limiter au minimum le nombre d'intervenants impliqués.

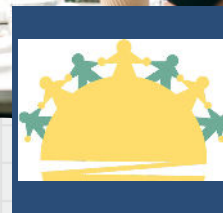
Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais

Québec

Feuille explicatif aux parents

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

2023-2024



Pour un climat scolaire positif

Ce feuille explicatif est une version courte du plan de lutte de l'établissement qui a été adopté au Conseil d'établissement du 12 octobre 2023.



POUR MIEUX SE COMPRENDRE

Violence

- "Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;
- Exercée **intentionnellement** contre une personne;
- Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
- En s'attaquant à son **intégrité ou à son bien-être** psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens." (Art. 13 LIP)

Intimidation

- "Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non**;
- À **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace;
- Dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées;
- Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser." (Art.13, LIP)

Violence à caractère sexuel

- "**Toute forme de violence** commise par le biais de **pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité**, dont l'agression sexuelle.
- Cette notion s'entend également de toute autre **inconduite** qui se manifeste notamment par des **gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés**;
- incluant celle relative aux **diversités sexuelles ou de genre**, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. » (tiré du site du protecteur national de l'élève).

MESURES DE PRÉVENTION

Les mesures de prévention visent à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

Mesures préventives

Objectif 1: Diminuer de 6% le nombre d'élèves qui rapportent avoir été insultés ou traités de nom souvent ou très souvent d'ici juin 2024.

- Ce que l'école va faire:
 - Animation d'ateliers sur la gestion des conflits;
 - Formation offerte au personnel sur la surveillance active;
 - Animation de jeux pendant les récréations par les Acti-Leader.

Objectif 2: Diminuer de 5% le nombre d'élèves ayant été frappés par un ou des élèves souvent ou très souvent d'ici juin 2024.

- Ce que l'école va faire:
 - Animation d'ateliers sur la gestion des conflits;
 - Formation offerte au personnel sur la surveillance active;
 - Animation de jeux pendant les récréations par les Acti-Leader.

Autres mesures

- Enseignements explicites sur les règles de vie et les comportements attendus aux élèves;
- Approche SVP.

- Animation d'ateliers par Espace Outaouais;
- Formation par le MEQ;
- Souligner la journée du 17 mai contre l'homophobie et la transphobie.



Pour prévenir la violence à caractère sexuel

MESURES DE SÉCURITÉ VISANT À CONTRER LA VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Mesures de sécurité

- Implication de l'organisme Jeunesse Idem dans l'animation d'ateliers;
- Accessibilité à une salle de bain « non-genrée » pour les élèves qui se questionnent sur leur identité sexuelle.

- Formation obligatoire offerte par le MEQ

Formations obligatoires pour le personnel de l'école

Portrait de l'école

QUELLE EST LA SITUATION DE L'ÉCOLE?

- Notre école est située au centre-ville de Hull à proximité du parc Fontaine.
- L'école Notre-Dame fait partie du regroupement des écoles SIAA (stratégie d'intervention Agir Autrement) du CSS des Portages-de-l'Outaouais puisque son indice socio-économique de défavorisation est de 10.
- Notre école accueille des élèves et membres du personnel issus de nombreuses cultures différentes.
- Notre école primaire accueille 291 élèves du préscolaire 4 ans à la 6ième année. Elle inclut deux classes spécialisées de type « Kangourou » et deux classes d'accueil.
- Une démarche d'intervention basée sur l'approche d'un système de valorisation positive est en place depuis mars 2015.

COLLABORATION MAISON ET FAMILLE

Comment l'école et les parents peuvent collaborer?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

- Dénoncer la situation;
- Supporter votre enfant;
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école;
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation.

POUR FAIRE UN SIGNALEMENT À L'ÉCOLE

Tous les signalements sont traités en respectant la confidentialité de chacun



- ☎ 819-777-2818
- ✉ ecole.notre-dame@csspo.gouv.qc.ca
- 🌐 www.notredame.csspo.gouv.qc.ca



Situation de plainte

Vous pouvez effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel directement au protecteur régional de l'élève.

Pour toutes autres situations d'intimidation ou de violence, si vous êtes insatisfait du suivi donné à la plainte faite à l'école, vous pouvez demander à la direction d'école de vous fournir la procédure des plaintes prévues à la Loi sur le protecteur national de l'élève.